

Mesure de la vulnérabilité des secteurs économiques légaux à la criminalité organisée

Chercheurs:

Johan Hansens (UA) (Méthodologie-étude de cas)
Christopher Black (UG) (Méthodologie)
Melanie Defruyter (UG) (Etude de cas)

Promoteurs:

Prof. dr. Brice De Ruyver – Prof. Dr. Tom Vander Beken (UG) (coordination)
Prof. dr. Ludo Cuyvers (UA)

Principale:

Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC)
Programme Cohésion Sociale

1. Introduction

Jusqu'à il y a peu, les rapports annuels de la Gendarmerie et du Ministère de la Justice par la suite étudiaient la criminalité organisée à partir de la criminalité en elle-même, ce qui impliquait de toujours cibler l'activité/la criminalité de certains groupes criminels, sur base des données statistiques de la criminalité en Belgique. La conséquence de cette approche fut que le phénomène de la criminalité organisée fut observé d'une façon relativement statique, laissant peu d'espace à une approche préventive. Depuis 1996, plusieurs intentions politiques ont été formulées afin de consacrer davantage d'attention à une nouvelle approche du phénomène. A cet effet, deux aspects ont été fortement soulignés: d'une part, la lutte contre le phénomène ne semblait possible que lorsque l'on avait une image claire de la criminalité organisée, utilisant bien plus que des sources statistiques et situationnelles. D'autre part, l'analyse du phénomène devait reposer sur une base plus large de sources, permettant de se faire une meilleure idée de la menace. Concrètement, l'utilisation **d'analyses des risques et de la menace** fut posée en principe. Quatre points de départ nécessitant une attention accrue furent également mis en avant. Tout d'abord, le phénomène devait être réétudié dans son ensemble. Une nouvelle analyse devait ensuite être établie quant à la façon de lutter contre ce phénomène. Le troisième point traitait de l'influence de la relation 'criminalité et activités illégales' sur la société.

Le quatrième volet fut plus spécifiquement mis en avant: **l'influence de la criminalité organisée sur l'économie légale et sur la société.**

La Gendarmerie d'alors ne possédait pas la **méthodologie** complexe pour concrétiser une telle analyse stratégique. Il n'existait pas non plus à l'étranger des exemples pouvant accompagner le service ou pouvant être utilisés.

Au cours d'une première phase, l'Université de Gand fut invitée à élaborer une méthodologie générale pouvant être par la suite utilisée par les autorités pour des analyses concrètes.¹ L'élaboration de cette méthodologie fut terminée début mai 2001, mais il ne s'agissait en fait que des grandes lignes.

Cet article présente un résumé de l'étude qui avait pour unique sujet l'analyse de la vulnérabilité des secteurs économiques légaux. Cette étude a été effectuée de 2001 à 2003 et comporte deux parties: l'élaboration d'une méthodologie générale permettant d'indiquer la vulnérabilité des secteurs et l'application de cette méthodologie à une étude de cas dans le secteur diamantaire.

2. La méthodologie

2.1 Objectifs de la méthodologie

Comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction, l'objectif de la méthodologie est la création d'un instrument permettant aux services impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée d'identifier la vulnérabilité des secteurs légaux. Un tel exercice possède principalement des objectifs préventifs, étant donné qu'il doit permettre d'identifier des zones problématiques n'ayant pas encore été touchées par la criminalité (organisée). La vulnérabilité ne comporte pas uniquement des atteintes concrètes, mais aussi des risques.

2.2 Concepts

Avant de commencer avec la méthodologie en elle-même, les concepts utilisés doivent être clairement décrits et suivis d'une proposition de concept où les deux éléments centraux de cette étude, à savoir la criminalité organisée en tant que secteur criminologique et le secteur en tant que terrain d'action économique dans lequel elle est active, sont repris.

L'étude travaille avec la définition du *Bundeskriminalamt* (BKA), utilisée en Belgique depuis 1992, pour le concept de '**criminalité organisée**' :

1. *Commencer méthodiquement des délits qui, en soit ou dans leur totalité, sont d'une importance considérable;*
2. *Le fait de tirer du bénéfice ou de la puissance de ces délits;*

¹ Voir: BLACK Chris, VANDERBEKEN Tom, FRANS Bruno and PATERNOTTE Marc, Reporting on Organised Crime. A Shift from Description to Explanation in the Belgian Annual Report on Organised Crime, Antwerpen-Appeldoorn, Maklu, 2001, pp. 117.

3. Pour lesquels plus de deux personnes sont impliquées;
4. Pendant une période relativement longue ou indéterminée;
5. Avec une répartition des tâches, pour lesquelles:
 - a. il est fait usage des structures commerciales;
 - b. il y a un recours à la violence ou à d'autres techniques d'intimidation;
 - c. une influence est exercée sur la vie politique, les médias, l'administration publique, la justice ou les entreprises.

Nous avons ici suivi le choix du Parlement belge, qui avait déjà opté pour cette définition en 1992, et l'a à nouveau confirmée en 1996. Il semblait donc insensé d'opter pour une autre définition.

Rapidement, il s'avéra que le concept 'd'économie' était trop vaste et trop vague, et c'est ainsi que l'attention s'est concentrée sur l'aspect **'secteur'**, qui en tant que sous-ensemble de l'économie, apportait une certaine organisation et un certain ordre dans l'économie dans sa totalité. La littérature ne présentant aucune définition appropriée, nous avons élaboré nous-mêmes la définition suivante :

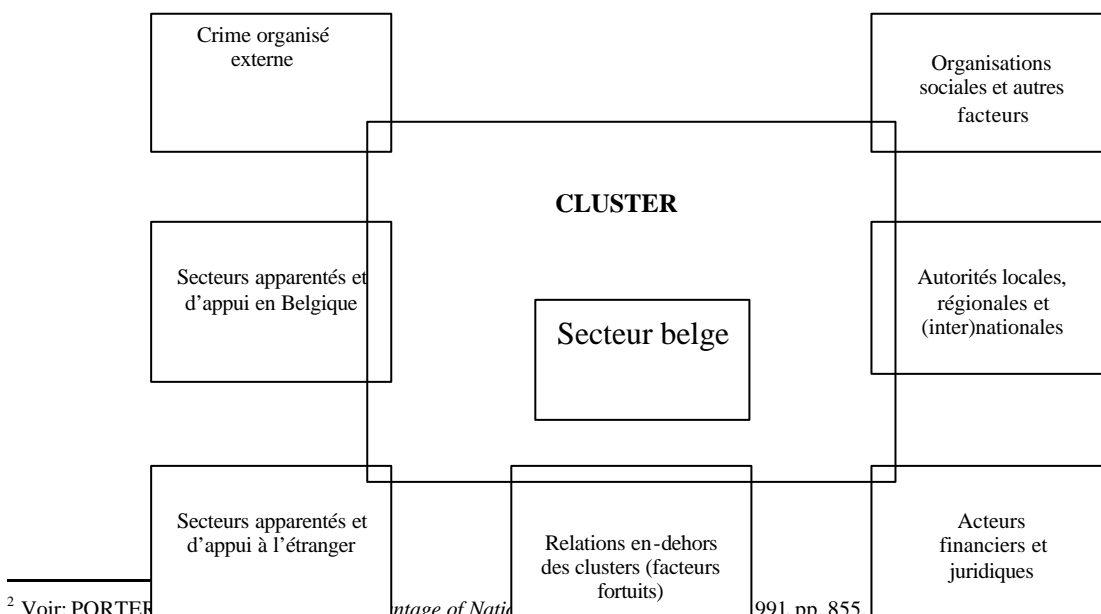
'Un secteur est un ensemble d'entreprises rassemblées dans le processus de production et dans le processus commercial, pour la fabrication et/ou la commercialisation d'un produit ou service principal spécifique, et qui est irremplaçable dans l'ensemble du secteur.'

Le concept était assez insuffisant, parce qu'il n'accordait aucune attention à l'environnement plus vaste du secteur, qui comporte toutes sortes de parties prenantes et une multitude de facteurs qui exercent une influence importante sur les acteurs et leurs activités dans le secteur, mais qui n'appartiennent pas au secteur en tant que tel. Pour présenter ce contexte plus vaste, nous avons utilisé le 'modèle quadrillé étendu' de Michael PORTER, qui permet de décrire de façon abstraite le vaste environnement du secteur. Cet environnement est dénommé '**cluster**'.²

Outre une vision macro-économique, une description micro-économique de l'entité était nécessaire. Et bien qu'avec le secteur et le cluster il soit possible de développer une image globale de la criminalité et du secteur, nous avons voulu zoomer sur l'aspect micro-économique du secteur, et plus précisément sur la structure professionnelle des entreprises. Pour ce faire, il était nécessaire d'élaborer des définitions de concept des fondations des entités, et c'est ainsi que fut lancé le concept du '**business-process**', qui aborde tous les processus au sein d'une entité qui convertissent de l'input en output.

2.3 Cadre conceptuel : le modèle en cluster

Etant donné que divers concepts de deux domaines totalement différents devaient être rassemblés dans cette étude, il était nécessaire de développer un modèle spécifique.



² Voir: PORTER, *Competitive Advantage of Nations*, 1991, pp. 855.

Le '**modèle en cluster**' repose sur deux approches:

Nous avons d'une part utilisé les idées du '*spectrum of enterprise*' de SMITH, qui déclare que le crime organisé s'organise bien plus comme une entreprise légale qui essaie en premier lieu de faire du bénéfice par la production ou la livraison de marchandises ou de services, mais qui dépend également d'autres parties prenantes (fournisseurs, distributeurs). Le crime organisé est en ce sens perçu comme un acteur économique.

Nous utilisons d'autre part 'le modèle quadrillé' et 'l'approche en cluster' de Porter afin de décrire le plus complètement possible l'environnement de ce crime organisé par son infiltration dans l'économie, et plus précisément dans le secteur, de façon à présenter au mieux l'interaction entre la criminalité et l'environnement.

Le **secteur-noyau** occupe la place centrale. Il s'agit de l'ensemble des sous-secteurs (activités) présents en Belgique. Cet aspect national n'est qu'un choix dans la présente étude, parce que l'objectif est d'effectuer, sur base de la méthodologie développée, des analyses de secteurs en Belgique. Il va sans dire qu'une autre définition géographique est également possible.

Un certain nombre de sous-activités du secteur-noyau peuvent se trouver à l'étranger. Il faut donc suffisamment souligner l'aspect international des secteurs belges. Pour ce faire, nous avons défini un acteur spécifique: '**les secteurs apparentés et d'appui à l'étranger**'.

Et étant donné le caractère belge de l'étude, nous avons trouvé qu'il était nécessaire de faire une distinction avec un autre acteur: '**les secteurs apparentés et d'appui en Belgique**'. Cela renvoie aux fournisseurs qui fournissent principalement des services de soutien. La distinction semble occuper une bonne place, parce que les secteurs étrangers connaissent dans une certaine mesure d'autres conditions d'existence qu'en Belgique, parce qu'ils sont implantés dans d'autres pays, continents, communautés culturelles, etc.

Nous mentionnons ensuite 'l'autorité', qui est responsable de nombreuses choses, comme par exemple la création d'un cadre légal, les formations et l'enseignement, les tâches de police, etc., les '**organisations sociales et autres (f)acteurs**', les '**acteurs financiers et juridiques**' et le '**facteur fortuit**' (qui renvoie aux liens amicaux fortuits entre des individus dans et en-dehors du secteur).

Un acteur quelque peu à part est '**le crime organisé**', qui comme cela a été reconnu plus haut, peut interférer avec le secteur.

Tous les éléments du cluster ne sont en fait pas des acteurs fixés à l'égard du secteur. Sur base de la théorie de Porter, nous partons du point de vue que tous les acteurs, y compris le secteur, existent dans un cadre dynamique et connaissent une forte interaction. Par conséquent, la criminalité organisée est non seulement directe mais aussi indirecte: un autre acteur peut chercher à entrer en contact avec le secteur, ou inversement.

En plaçant une frontière économique (le cluster), nous sommes contraints d'opérer une distinction entre d'une part la criminalité provenant du cluster et/ou le secteur et d'autre part la criminalité organisée n'appartenant pas au secteur/cluster. Ces deux formes sont respectivement dénommées criminalité organisée interne et criminalité organisée externe. La véritable différence entre les deux réside dans le fait que le crime organisé interne possède sa propre activité économique et possède donc le statut d'un entrepreneur parfaitement légal. La criminalité organisée externe ne dispose pas de ces facilités et est contrainte d'opter pour une stratégie d'infiltration, pour laquelle elle a deux options. Soit elle pénètre officiellement dans le secteur, soit elle se limite à une injection financière ou matérielle dans une entreprise existante, sans devenir responsable de la direction de l'entreprise.

2.4 La méthodologie

La méthodologie comporte cinq phases:

- 1) **la définition du secteur** : approche principalement économique du secteur et des acteurs du marché.
- 2) **l'analyse du cluster et de l'environnement** : présentation du contexte plus vaste du secteur. Tandis que l'analyse de l'environnement cartographie les principales tendances politiques,

économiques, socioculturelles et technologiques du macro-environnement du secteur, l'analyse du cluster descend au meso-niveau par l'étude des acteurs se trouvant dans l'environnement immédiat du secteur.

3) **les modèles de référence** : dans lesquels sont injectées des informations sur le microniveau du secteur, à savoir les 'entités'. Durant cette phase, l'on essaie d'élaborer une structure d'entreprise standardisée, qui pourra servir de modèle pour les entités ayant une même activité dans le secteur. Le modèle est élaboré à l'aide de l'identification d'une chaîne de '*business processes*', qui permettent de visualiser l'input et l'output de diverses activités d'entreprise.

4) **le scan en largeur et en profondeur** : dans lequel sont injectées les informations récoltées dans les phases précédentes, afin de pouvoir correctement les juger. Le résultat final de ces deux analyses consiste en l'élaboration d'un profil de vulnérabilité pour le secteur économique légal ayant été le sujet de l'étude. Pour structurer quelque peu cette phase, nous utilisons un diagramme d'indicateurs comportant cinq grandes parties, dont les quatre premières sont directement liées au '*task environment*' :

1/ **seuil d'accession** : toute personne désireuse d'entrer dans le secteur doit respecter des conditions légales, socioculturelles et économiques. Cette partie repose sur les principaux indicateurs suivants: législation et réglementation, culture d'entreprise, structure du marché, concentration du marché et capital requis.

2/ **viabilité de l'entité** : l'on examine de près la situation financière et économique des entités du secteur. Cette partie repose sur les indicateurs de solvabilité, de transactions et de coûts.

3/ **nature du produit** : renvoie à une série de caractéristiques du produit, évaluées quant à leur caractère attrayant pour l'initiative criminelle organisée. Six qualités du produit sont jugées à l'aide des six indicateurs du même nom: mobilité du produit, stabilité de la valeur, intégrité du produit, différenciation du produit, élasticité du prix et compatibilité/flexibilité. L'évaluation de ces indicateurs est réalisée en tenant compte des trois fonctions possibles du produit : marchandise commerciale, moyen de paiement et bien d'investissement.

4/ **contexte international** : la vulnérabilité du secteur légal est étudiée en fonction de la position internationale et des relations commerciales.

5/ **marchés alternatifs** : outre les secteurs légaux comme terrains d'action possibles pour la criminalité, nous étudions également la présence, la nature, l'ampleur et la structure du marché noir.

Après avoir évalué tous les indicateurs à l'aide des informations rassemblées, nous attribuons une vulnérabilité à chacun d'eux. Pour ce faire, nous utilisons une technique d'échelonnement qui identifie quatre '*labels*', allant de vulnérabilité 'très grande', 'grande', 'petite' à 'très petite'. L'utilisation de ces labels est loin d'être évidente, parce que les définitions de ces labels sont peu concrètes, voire discutables. Dans la pratique, l'attribution d'un label dépend de l'interprétation des informations récoltées par l'examineur individuel, et bien qu'il y ait toujours une justification scientifique au choix du profil, il peut y avoir des discussions quant à certains profils.

Quoi qu'il en soit, le résultat débouche sur l'attribution pour chaque partie et chaque indicateur du diagramme d'une vulnérabilité. Le profil de vulnérabilité des parties, élaboré à partir des différents indicateurs, est déterminé par l'évaluation réciproque des vulnérabilités des différents indicateurs de la partie. Malgré le fait que l'analyse soit soutenue par un fondement scientifique, logique et méthodique, le subjectif peut jouer un rôle intermédiaire dans le jugement. Ce qui rend les choix de l'étude toujours discutables.

Une liste des vulnérabilités prioritaires est ensuite établie, et elle reprend en tête de liste les vulnérabilités les plus urgentes, pour mentionner les moins importantes en fin de liste. Il ne faut toutefois pas accorder trop d'importance à de telles listes, parce que chaque indicateur reflète un élément très spécifique, tandis que les imperfections du secteur doivent souvent être identifiées à l'aide d'une combinaison d'indicateurs. Une liste d'indicateurs peut donc donner une certaine signification à l'importance (théorique) de l'indicateur, mais ne peut avoir dans la pratique qu'une influence limitée sur la formulation de conclusions et de recommandations.

Etant donné que l'information s'applique d'une part à un macro/meso-niveau et d'autre part à un microniveau, tout l'exercice doit être effectué en double. Le **scan en largeur** constitue à cet égard le traitement analytique des informations provenant de l'analyse du secteur et du cluster,

tandis que le **scan en profondeur** est effectué sur base des informations des modèles de référence.

- 5) **conclusions et recommandations** : sur base du profil fourni par le scan en largeur et en profondeur, des conclusions générales sont formulées. Ces conclusions servent ensuite à formuler des recommandations qui servent à améliorer tout ou partie du profil de vulnérabilité.

3. L'étude de cas

3.1 Introduction

L'étude de cas permet d'appliquer la méthodologie élaborée à un secteur belge. Le choix s'est porté sur le **secteur du diamant** pour un certain nombre d'arguments, notamment le fait qu'une étude parlementaire a mis en évidence l'absence d'études scientifiques sur le secteur belge et son éventuelle vulnérabilité à la criminalité organisée, que ce soit au niveau du contexte national ou international.

Lors d'une étude de cas, il est fait appel à différents types de sources. Tout d'abord, une liste étoffée de littérature est élaborée. Elle comporte des livres, des textes de loi, des périodiques généraux et spécialisés, des données confidentielles et officielles, des sources imprimées et audiovisuelles et des sites web. Ensuite, les personnes de contact pertinentes, dont certaines sont contactées sur une base régulière, sont consultées. Elles ont d'une part une fonction active dans le secteur et font d'autre part partie des services publics impliqués dans le secteur diamantaire en Belgique. Afin de pouvoir le plus possible nuancer les résultats de ces contacts, des voyages d'étude ont été organisés aux Emirats Arabes Unis, en Afrique du Sud, en Grande-Bretagne et en Australie, où de nombreuses personnes ont été interrogées.

3.2 La description du secteur

Avant de commencer avec la dimension nationale du secteur diamantaire belge, nous avons tout d'abord étudié quelques aspects qui dépassent le caractère national. Ce fut ensuite au tour du secteur diamantaire belge.

Le secteur diamantaire anversois occupe une position importante, de par sa fonction de marché de gros de diamants bruts et taillés, dans les maillons de la chaîne dénommée '*diamond pipeline*'. Le commerce international du diamant repose sur un certain nombre de maillons, allant des exploitations de diamants à la vente de bijoux sertis de diamants.

L'exploitation de mines de diamants est effectuée par une grande diversité de producteurs pouvant être classés dans deux groupes. Il y a d'une part quelques très grosses multinationales actives dans le monde du diamant, et qui outre l'exploitation de mines de diamants, exploitent dans la plupart des cas d'autres minerais. D'autre part, il y a les producteurs de moindre envergure, moins organisés, voire individuels. Ces derniers se trouvent principalement en Afrique Centrale, et revendent leur marchandise sur le marché local.

Les pierres arrivent ensuite sur le marché de gros d'Anvers. C'est là que d'énormes quantités de diamants sont répartis en paquets plus petits et spécifiques, qui sont à nouveau expédiés dans des villes étrangères pour être traitées: les pierres sont fendues, sciées, coupées et taillées.

Par la suite, elles reviennent sur le marché de gros, ou sont directement revendues à un bijoutier ou un joaillier. C'est là que prend fin le 'pipeline' du diamant.

Sur le marché international du diamant, De Beers occupe une position de quasi-monopole, et joue un rôle majeur dans l'établissement du prix du produit et des conditions du marché. De Beers, de par sa position de monopole, a pu des années durant maintenir artificiellement élevé le prix du diamant brut, étant donné que c'est cette entreprise qui extrait 80% des diamants. Il est également question d'une prise de prix plutôt que d'une formation du prix selon les principes du marché libre. Dans un secteur sensible à la conjoncture, à haute intensité de capital et où la concurrence est acharnée, De Beers, le géant du diamant, occupe une place importante.

Le prix du diamant brut est principalement déterminé par d'une part des frais d'exploitation élevés et d'autre part les conditions du marché.

Les caractéristiques d'un diamant taillé, déterminantes pour la fixation de son prix, sont connues dans le monde du diamant comme étant les '4C': '*color, carat, cut and clarity*'. Soit couleur, poids (carats), taille (cut) et pureté, chacune de ces caractéristiques étant cotée selon des gradations. Une pierre se voit donc automatiquement attribuer quatre gradations. D'autres facteurs importants jouent également un rôle, comme par exemple le cours du dollar, le développement social et économique mondial, etc. La façon complexe d'élaboration du prix démontre également qu'il y a peu de transparence et que cela peut même être confus pour le consommateur moyen.

Le secteur diamantaire belge

Selon le Code NACE³, il n'y a en Belgique que deux activités qui renvoient directement au commerce ou au travail du diamant: 'commerce de gros de diamants' (code 51561) et 'travail du diamant' (code 36221). La première activité renvoie à une fonction de commerce de gros dans le commerce du diamant, la deuxième renvoie aux diverses activités du travail du diamant : clivage, découpe et polissage. Outre ces deux fonctions, il y a également un nombre inconnu de revendeurs de diamants (le terme officiel est 'autres intermédiaires spécialisé du commerce' et 'intermédiaires non spécialisés du commerce') et de personnes qui font du commerce au nom d'un commerçant de gros, ou qui travaillent à leur propre compte dans le diamant, sans être enregistré comme commerçant de gros, et que nous appelons donc 'marchands de diamant'.

Il n'est donc pas très facile de savoir clairement qui fait du commerce de diamant à Anvers, mais les informations que nous avons rassemblées font état d'environ 1.500 revendeurs de gros et 250 personnes qui travaillent le diamant. Il faut ajouter à cela un nombre inconnu d'intermédiaires et au moins 1.000 marchands de diamants. Il ressort également des données que de nombreux commerçants de gros et autres travailleurs du diamant ont toutes sortes d'autres activités économiques. Ainsi, 268 commerçants de gros et travailleurs du diamant sont actifs dans les deux branches, tandis que plus de 350 marchands sont impliqués dans les activités totalement différentes, telles que la vente ou la fabrication de bijoux.

Le secteur diamantaire belge représente **le marché de gros** dans le monde du diamant. 150 millions de carats arrivent à Anvers et sont répartis entre environ 2.000 commerçants, pour ensuite être réexpédiés au client, qui reçoit des pierres taillées selon ses désirs. Cette répartition est également rendue dans un tri très vaste de toutes les sortes de diamants possibles. Ce commerce très intensif engendre de lourdes conséquences pour l'entrepreneur belge, car celui-ci opère sur un marché extrêmement concurrentiel, où les prix sont affûtés et les marges particulièrement basses. Un mauvais achat est une véritable saignée, et une aubaine est une opportunité de développement. Les diamantaires doivent en ce sens être disposés à prendre des risques et à être 'capables d'encaisser'.

La nature du marché rend le secteur diamantaire anversoïse difficile à comparer avec d'autres secteurs belges. Tous les acteurs du marché sont d'ailleurs obligés d'être présents dans un petit quartier de ville, composé de trois rues. Chacun surveille donc de très près ses concurrents. Toutefois, ce commerce repose également sur des contacts commerciaux personnels. L'importance de la confiance, et donc de la méfiance, à l'égard des concurrents et partenaires, est donc très grande. La concurrence fait rage, tandis que le marché est terriblement sensible à la conjoncture.

Toute personne y faisant ses débuts doit venir à bout de deux gros obstacles: l'acceptation par le groupe de diamantaires et savoir disposer de suffisamment de capital et de confiance.

Pour le commun des mortels, le secteur diamantaire anversoïse demeure un monde inconnu. Les chiffres sur les acteurs du marché et sur le secteur provenant de sources diverses se contredisent en de nombreux points. Souvent, de vagues données macro-économiques sont bien disponibles, mais les informations concrètes sur les personnes physiques et morales sont souvent peu fiables et incomplètes. Les activités commerciales en elles-mêmes ne sont pas très claires. La formation du prix laisse par exemple à désirer, tandis que le processus de tri étendu ne contribue pas non plus à une grande transparence.

Durant notre recherche portant sur le nombre de diamantaires et leur nature économique, nous avons constaté qu'il était très difficile de savoir quelles entités faisaient du commerce dans le diamant et dans quelle mesure ces entités étaient enregistrées auprès des instances responsables. Ce qui se passe sur le

³ Le Code NACE est un système européen de codification qui répartit toutes les entreprises des différentes économies nationales en secteurs et sous-secteurs, selon leur activité principale. Il s'agit d'un système européen standard, qui s'applique aux Etats membres de l'Union européenne, mais il peut y avoir des écarts ou des adaptations au niveau national, en fonction de la nature spécifique de l'économie nationale.

marché local est encore moins clair, au même titre d'ailleurs que la façon dont nos diamantaires font du commerce à l'étranger, et plus précisément en Afrique.

Nous en sommes arrivés à la conclusion que la transparence des activités des acteurs du marché du diamant anversoïis était particulièrement limitée. Et bien que nous connaissions les importateurs et les exportateurs officiels, il est nettement moins facile de savoir quelles sont les entités (et au nombre de combien) actives sur le marché local, informel et international.

3.3 L'analyse de l'environnement

Etant donné que le secteur diamantaire fait partie de l'économie mondiale et est indissociablement lié à la société, de nombreux développements récents exercent une influence sur lui.

La **tendance économique** de la dernière décennie du siècle passé était à la globalisation, ce qui renvoie dans un premier temps à une forte intégration des marchés de marchandises et de capitaux dans un monde qui n'est plus délimité par des frontières politiques. La conséquence: une concurrence ouverte entre les continents, une dérégulation des marchés financiers, la localisation de l'industrie dans les pays à bas salaires, etc.

Cette tendance est clairement visible dans le monde du diamant, qui au cours de ces dernières années a vu naître de nombreux nouveaux centres, principalement sous l'influence de bas salaires en Extrême Orient. D'un point de vue **socioculturel**, le commerce international du diamant est principalement confronté à l'expression manifeste actuelle de la citoyenneté. Un facteur important en ce sens est celui de l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG). A titre d'exemple, nous évoquons l'action des ONG dans le '*Kimberley Process*'. L'ONG britannique 'Global Witness', entre autres, accuse dans son discours les parties belligérantes d'Afrique d'une part et les entreprises occidentales d'autre part, de commercialiser les diamants, le bois et d'autres matières premières, et dont les bénéfices financent et entretiennent la guerre. Sous la pression de l'opinion publique, des démarches ont été entreprises dans le cadre des Nations Unies afin de mettre un terme au commerce des diamants qui entretient la guerre.

L'**évolution technologique** a amené davantage d'automatisation et de spécialisation dans le secteur diamantaire. Le traitement visant à améliorer la qualité des diamants (HPHT) et la technique du laser pour le traitement des marchandises sont vraisemblablement les développements techniques qui ont eu le plus d'influence sur le monde du diamant au cours de ces dernières décennies.

La globalisation a également une certaine influence sur le **monde politique**, bien que de nombreuses structures nationales organisées ont fait preuve d'une grande résistance. Les Nations Unies, en tant que forum politique, jouent un rôle plus important que jamais, à l'instar de l'Union européenne qui attire un nombre croissant de candidats Etats membres. Et même si la politique extérieure de nombreux pays a toujours un caractère résolument bilatéral, nous constatons cependant que dans un passé récent, des initiatives multilatérales (comme le '*Kimberley Process*', qui doit mettre un terme au commerce occulte du diamant qui alimente la guerre) ont été prises pour s'attaquer à certains problèmes.

3.4 L'analyse du cluster

Les acteurs qui ont été étudiés de près dans l'analyse du cluster ont été regroupés comme suit : **secteurs apparentés et d'appui à l'étranger** (production, traitement, centres commerciaux, etc.), **secteurs apparentés et d'appui en Belgique** (le secteur de la bijouterie), les secteurs **financier et juridique** (banques de diamants, etc.), les **organisations sociales et économiques** (le Conseil Supérieur du Diamant, etc.), les **autorités** (NU, UE, autorités belges, etc.) et la **criminalité** (criminalité financière et économique, diamants illégaux, trafic d'armes et de drogue, terrorisme, etc.).

D'importants acteurs du cluster qui entoure le secteur diamantaire belge sont par exemple le Conseil Supérieur du Diamant d'Anvers, qui est le représentant officiel du secteur, et qui regroupe les 13 principales associations professionnelles du secteur.

Pour ce qui est du contrôle et de la surveillance du secteur diamantaire belge par les autorités belges, diverses instances publiques sont impliquées dans le domaine de l'enregistrement, du contrôle et de la recherche. Un élément important au niveau du contrôle du commerce international de diamant à Anvers est le '*Diamond Office*'. Ce bureau, qui fait partie de l'infrastructure du Conseil Supérieur du Diamant (CSD), est sous le contrôle conjoint du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Economiques. Sur base d'une politique d'autorisations, de contrôles des stocks, d'expertises physiques et d'un suivi statistique du commerce international, le contrôle du marché international prend forme.

Outre ce contrôle sur les flux commerciaux, il existe en Belgique des services spécialisés dans l'inspection et la recherche dans le secteur diamantaire. Ces services sont présents au niveau de la police locale et fédérale, mais aussi au sein de l'administration de l'inspection spéciale des impôts, des impôts des sociétés, des douanes et accises.

A la lumière de l'établissement de la vulnérabilité du secteur diamantaire pour la criminalité (organisée), nous approfondissons plusieurs faits dans la partie **criminalité**. Cet approfondissement du matériel criminologique a été jugé nécessaire pour pouvoir formuler des conclusions sur les trois types de vulnérabilité: dans une première instance la vulnérabilité du secteur diamantaire belge à l'abus par la criminalité organisée externe et par infiltration de celle-ci, dans une deuxième instance la vulnérabilité du secteur diamantaire belge à la criminalité organisée interne et en troisième instance, la vulnérabilité du secteur diamantaire belge en tant que victime de la criminalité. Nous consacrons également une attention particulière au mauvais usage du produit 'diamant' dans des stratégies criminelles (par exemple dans le trafic d'armes). Il va sans dire que cette dernière donnée concernant le produit dépasse le niveau du secteur diamantaire.

Il ressort principalement du matériel que plusieurs systèmes de fraude ont été élaborés en collaboration avec les institutions financières et les entreprises du secteur diamantaire. Le fait de trouver régulièrement des transactions suspectes dans le secteur diamantaire permet tout d'abord d'établir un lien avec le contournement fiscal dans un secteur à haute intensité de capital qui se voit confronté à une certaine réalité économique internationale. L'existence d'un marché noir non négligeable explique également l'utilisation de stratagèmes de blanchiment pour pouvoir à nouveau utiliser l'argent blanchi dans des activités économiques légales. En ce sens, la majeure partie des infractions peut être attribuée à des pratiques illégales de diamantaires, et il s'agit donc de criminalité (organisée) interne. Dans les dossiers de ces délits économique-financiers, il n'est pas question de cas individuels mais souvent d'une activité commune à plusieurs entreprises qui souvent collaborent avec les mêmes 'courtiers spécialisés'.

Nous avons également constaté d'autres formes de criminalité. Les structures d'opportunité dans et alentours du secteur et certaines caractéristiques du produit rendent intéressant d'insérer la donnée 'diamant' dans un certain nombre de stratégies criminelles. Un exemple en la matière est l'affaire BBAS, où une entité diamantaire et la prestation de services financiers dont elle pouvait disposer était utilisée pour le blanchiment d'argent provenant du trafic de drogue.

3.5 Le scan en largeur

Lors du scan en largeur, les informations récoltées sont rassemblées avec le diagramme des indicateurs. A l'aide des informations obtenues dans les trois phases qui ont précédé, un degré de vulnérabilité est attribué par indicateur et par partie. Les cinq parties importantes mentionnées plus haut entrent alors en ligne de compte.

La partie 'seuil d'accession' se voit attribuer une grande vulnérabilité, en raison de la vulnérabilité de deux des quatre parties, avec la '**législation**' pesant le plus lourd. Le problème concret dans cette partie réside dans le fait que bien qu'il existe une bonne législation, son application laisse grandement à désirer. C'est principalement ce qui ressort du profil de l'indicateur '**efficacité des contrôles**', qui se voit attribuer une très grande vulnérabilité. Il semble également être peu question de dissuasion, étant donné que l'indicateur '**répression**', ressortissant sous le '**risque de se faire prendre**' bénéficie également d'une grande vulnérabilité. Le seuil d'accession économique très élevé montre que des infiltrations complètes par une criminalité organisée externe est moins évidente.

La partie '**viabilité des entités**' se voit attribuer une très grande vulnérabilité. Deux volets, à savoir '**transactions**' et '**solvabilité**', bénéficient également d'une très grande vulnérabilité. Pour la partie 'solvabilité', c'est principalement l'indicateur '**degré de solvabilité**' qui se voit attribuer une très grande solvabilité et qui pèse le plus lourd des trois indicateurs. Il ressort que les entreprises diamantaires, avec un ratio de solvabilité⁴ de 3%, disposent en fait de très peu de capitaux propres, tandis que le ratio moyen

⁴ La solvabilité renvoie au rapport entre les capitaux propres et les capitaux externes se trouvant dans l'entité. Lorsque les capitaux propres s'élèvent à 3% à peine par rapport aux capitaux extérieurs, la base financière propre est des plus faibles, et l'entité dépend totalement d'un financement externe, ce qui implique une très grande vulnérabilité.

d'une entreprise belge est de 30%. Cela signifie que les entreprises diamantaires n'ont aucune indépendance financière et dépendent totalement d'un financement externe par des banques ou d'autres prêteurs. Par conséquent, toute leur activité repose sur de l'argent prêté et sur des créances. Dans un contexte très sensible à la conjoncture, une telle donnée demande une attention particulière dans le cadre des tentatives d'infiltrations des entités tourmentées par des fondements financiers faibles. Le troisième pilier, celui des '**frais**', fournit une grande vulnérabilité.

Avec la '**nature du produit**', nous aboutissons aux six caractéristiques qui sont également des indicateurs. Ces indicateurs doivent à chaque fois être comparés avec les trois fonctions du produit : **commerce, paiement et investissement**. Quatre des six caractéristiques du produit se voient attribuer une très grande vulnérabilité:

- Stabilité du produit : la durabilité du produit ne pose aucune limite à 'l'entrepreneur criminel' quant à la façon et au moment choisis pour négocier le produit.
- Mobilité : les diamants et l'immense valeur qui les accompagne parfois sont très facilement transportables, et de façon peu visible.
- Compatibilité/flexibilité : le diamant offre à 'l'entrepreneur criminel' la possibilité de lancer une organisation et une activité extrêmement flexibles.
- Différenciation du produit : le diamant comme 'produit blanc' ne peut être identifié ou suivi à aucun moment.
- Élasticité du prix : l'élasticité exigüe rends intéressant l'usage du diamant comme moyen de paiement et bien d'investissement.

La partie '**marché noir**' se voit attribuer une très grande vulnérabilité. Les deux indicateurs sur lesquels reposent cette partie, à savoir 'l'ampleur' et 'la demande sur le marché', se voient tous deux attribuer une très grande vulnérabilité. L'ampleur du marché international est évaluée à 15-30% de la production mondiale par des experts et des initiés. Les données dont nous disposons attestent de l'existence d'un marché noir substantiel. Au vu de la gravité de la présence et de l'ampleur du marché, mais surtout au vu de la structure, le marché se voit donc attribuer une très forte vulnérabilité.

La partie '**caractère international**' se compose de deux indicateurs: le 'réseau commercial international' et le 'poids économique et politique'. Ces deux indicateurs, et donc également la partie, se sont vu attribuer une très grande vulnérabilité. Tandis qu'une partie considérable du commerce de diamants se trouve en Belgique, le secteur économique ainsi que toutes les activités du '*diamond pipeline*' sont fortement internationalisés. La structure et le contexte international donnent davantage de perspective et de nuances aux faits (criminels) dans le et alentours du secteur diamantaire. La réalité politico-économique du continent africain, les relations commerciales avec la Russie et Israël et l'existence des paradis fiscaux peuvent influencer très négativement Anvers en tant que centre international du diamant.

3.6 Le scan en profondeur

Pendant le scan en profondeur, il fut clair que les indicateurs développés ne convenaient pas pour indiquer la vulnérabilité des structures, et ne pouvaient être utilisés que pour identifier des indications d'une vulnérabilité au niveau du contenu. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer ce scan.

4. Conclusions et recommandations

4.1 Une première analyse multidisciplinaire de la vulnérabilité d'un secteur économique

1. L'analyse du secteur diamantaire est la **première analyse de secteur** à laquelle a été appliquée une méthodologie. Il n'est par conséquent pas possible de comparer les résultats portant sur la vulnérabilité de ce secteur avec les résultats portant sur la vulnérabilité d'autres secteurs.
2. L'analyse du secteur diamantaire est une **analyse de la vulnérabilité** à l'égard de la criminalité organisée. Les résultats sur la vulnérabilité du secteur ne sont toutefois pas nécessairement basés sur des constatations d'atteintes concrètes portées au secteur par la criminalité organisée. Les analyses de vulnérabilité ont également pour objectif de détecter des aspects de dangers potentiels.

3. Contrairement à une analyse des groupements criminels, une analyse de la vulnérabilité n'est pas principalement ciblée sur la criminalité organisée, mais sur **son environnement et ses structures d'opportunités**. Une analyse sectorielle doit également comporter des données autres que criminologiques et doit être effectuée dans un **cadre multidisciplinaire**, dans lequel les données économiques occupent une place importante.
4. Un des objectifs de l'analyse de vulnérabilité était de **tester l'applicabilité de la méthodologie** développée dans la première partie de l'étude. Une constatation générale est que la méthodologie permet d'effectuer l'analyse approfondie d'un secteur économique et de tirer des résultats étoffés portant sur sa vulnérabilité. Toutefois, quelques corrections sont nécessaires. Ainsi, il fut nécessaire de regrouper les indicateurs, d'en laisser tomber quelques-uns ou de les définir autrement. Enfin, l'application de la méthodologie montre qu'une étude (économique) approfondie est nécessaire afin d'étoffer les parties 'modèles de référence' et le 'scan en profondeur' qui y est lié.

4.2 Première constatation: un secteur complexe et manquant de transparence

1. Le secteur diamantaire (belge) est une partie d'un grand tout, et n'est donc absolument pas indépendant. Des modifications de la réalité socioéconomique et une multitude d'acteurs nationaux et internationaux influencent l'environnement de fonctionnement de ce secteur. Il est impossible d'évaluer la vulnérabilité du secteur sans tenir compte de ce **contexte**.
2. Le secteur est confronté à un gros problème de **définition et d'enregistrement**. Le terme 'diamantaire' n'a pas de signification univoque, de sorte qu'un enregistrement adéquat et uniforme des activités au sein de ce secteur est pratiquement impossible.
3. En raison du manque d'enregistrement et de contrôle, **les autorités et le secteur ne disposent pas d'informations fiables** permettant d'effectuer correctement les tâches de contrôle et de surveillance.
4. Le problème de transparence engendre également une **énorme fragmentation dans le domaine du contrôle et de la surveillance**, et les services impliqués travaillent de façon très imbriquée. Les informations présentes ne sont pas suffisamment assimilées et reliées entre elles. En outre, ces services sont souvent confrontés à un **manque d'infrastructure, de personnel et de moyens** afin d'acquérir une expérience suffisante.
5. Le **flux, l'origine et la destination finale des transactions financières** sont souvent inconnus, et il est pratiquement impossible de **suivre les activités des diamantaires belges dans un contexte international**.

4.3 Deuxième constatation: plus qu'une criminalité fiscale et économique

1. Les activités criminelles dans le secteur diamantaire sont principalement liées aux **délits fiscaux et économiques**, au blanchiment d'argent sale et au commerce illégal de diamants.
2. Toutefois, la nature du produit, l'(infra)structure et la réputation du secteur créent des possibilités supplémentaires de délits pour des personnes se trouvant en-dehors ou dans le secteur, et ayant d'autres types d'activités criminelles (trafic d'armes et de drogue).

4.4 Troisième constatation: une vulnérabilité grande à très grande

Une **très grande vulnérabilité** a été constatée pour les points suivants :

- a. La nature du **produit économique** qu'est le diamant : Certaines caractéristiques du produit, comme l'ampleur de la mobilité, la compatibilité et la flexibilité font que le diamant est bien pratique à insérer dans les stratégies illégales des groupements criminels, sans pour autant nécessiter un lien structurel avec le secteur diamantaire.
- b. Le **caractère international** du commerce du diamant: tandis qu'une partie considérable du commerce de diamants se trouve en Belgique, le secteur économique ainsi que le processus décisionnel en la matière se sont fortement internationalisés. Tant qu'aucune action n'est entreprise au niveau international quant aux aspects partiels de la problématique (diamants qui alimentent la guerre), le caractère international du secteur continue à créer des possibilités très importantes pour toutes sortes de pratiques illégales. En outre, chaque intervention purement nationale demeurera grandement hypothéquée.
- c. La **viabilité limitée** des entreprises diamantaires : le secteur est à haute intensité de capital et est très sensible à la conjoncture. Il se caractérise en outre par la présence d'un certain nombre d'entités économiques dont la solvabilité est très basse. Cette pression financière rend le secteur

très vulnérable aux activités illicites et aux offres de capital illégal par des groupements criminels.

- d. La présence, mais surtout la nature, d'un **marché noir** très vaste.

Une vulnérabilité plus petite, mais toujours importante, a été constaté au niveau de la **barrière d'accession**. Ce résultat est la conséquence d'une vulnérabilité constatée pour les points suivants:

- a. **L'éthique de l'entreprise**, et surtout la 'transparence'. Malgré une ouverture de plus en plus importante du secteur diamantaire aux autorités (belges), la confiance réciproque demeure fragile. De ce fait, tout le processus du secteur demeure peut transparent.
- b. **L'ampleur de la régulation**, et principalement les indicateurs 'risque de se faire prendre' et 'application correcte de la législation': bien que depuis peu, les autorités belges fassent de gros efforts au niveau législatif et organisationnel, beaucoup de choses restent à faire pour les acteurs concernés. Le défi se trouve en ce sens au niveau de l'application, et non au niveau de la régulation. La cause de cela est plutôt le manque d'une coordination systématique entre les instances concernées, et non d'une politique de tolérance par les autorités.
- c. Enfin, nous avons constaté que **chaque vulnérabilité n'offre pas autant de possibilités de remédiation directe**. Il est par exemple plus simple d'entreprendre des actions concrètes dans le domaine de la viabilité ou du seuil d'accession qu'au niveau de la nature du produit.

4.5 Recommandation concernant une étude scientifique plus approfondie

1. Il convient de **continuer à perfectionner la méthodologie** pour effectuer des analyses sectorielles.
2. Appliquer la méthodologie à **d'autres secteurs économiques** afin de pouvoir faire des comparaisons.
3. **Intégrer les analyses sectorielles dans la méthodologie à long terme**, utilisée pour les rapports belges et européens sur la criminalité organisée, de sorte à en tirer de véritables analyses des menaces.

4.6 Recommandation pour une collaboration multidisciplinaire et une coordination de la prévention et de la répression

Prévention

- a. Une collaboration multidisciplinaire **entre les différents services des autorités et au sein de ceux-ci** dans le cadre du contrôle du secteur diamantaire, afin que les services 'en première ligne' aient une meilleure vue du secteur et puissent détecter, signaler et éventuellement régler très tôt certains problèmes et abus. Cela est entre autres possible à l'aide des moyens suivants:
 - L'élaboration d'un **système d'enregistrement** uniforme, efficace et fiable. Cela demande une **définition** précise des diverses entités actives dans le secteur, qu'elles soient ou non liées à une réglementation **d'accès à la profession**.
 - Sur base des informations récoltées, développer des **analyses de risques** comme fil conducteur de l'établissement des priorités en matière de contrôle et de surveillance.
 - **Sensibilisation au niveau des vulnérabilités structurelles** qui résultent des indicateurs 'nature du produit' et 'caractère international' du secteur diamantaire.
- b. Collaboration entre **les autorités et le secteur en lui-même**, conclusion d'accords sur **les informations et l'enregistrement** (parmi lesquels l'accès à la profession). Le Conseil Supérieur du Diamant et les banques de diamants peuvent en ce sens jouer un rôle considérable. Il faudrait également stimuler le secteur afin d'obtenir, là où cela est possible, une **autorégulation** (par le biais de labels de qualité) et un **contrôle interne** (par exemple via des audits internes et des analyses de réseau). Lors de l'élaboration d'éventuelles mesures permettant d'accroître la **solvabilité** des entités économiques, le secteur peut jouer un rôle considérable.
- c. **La collaboration internationale et l'échange d'informations** entre les acteurs impliqués dans le commerce international du diamant.
 - **Le 'Kimberley process' et les discussions au niveau de l'Union européenne** sont très importants. Il faut également veiller à ce qu'une attention trop unilatérale pour les diamants qui entretiennent la guerre ne rétrécisse pas la vue que l'on a des autres vulnérabilités du commerce international du diamant.

- Les **groupes d'experts des Nations Unies** peuvent constituer une source importante d'informations, à condition d'en faire un usage judicieux.
- Il est important d'élaborer un **mécanisme de monitoring international** qui se chargerait d'enregistrer et de cartographier les flux de marchandises.
- En collaboration avec le secteur, il est important de développer les initiatives internationales existantes en matière d'autorégulation afin d'aboutir à un **code déontologique international des diamantaires**.
- Il est également important de stimuler les **accords internationaux en matière de politique fiscale et économique** d'une façon générale, et pour le secteur diamantaire en particulier.

Répression

- a. Une collaboration multidisciplinaire et un échange d'informations entre les **services de poursuite, de détection et d'inspection**. Les *Task Forces* existantes sont en ce sens très pertinentes et doivent être développées afin qu'au sein des différents services impliqués (Ministère des Finances, par exemple, pour la lutte contre le marché noir), il soit possible de travailler de façon plus ciblée.
- b. Une collaboration entre **les instances répressives et le secteur**, entre autres via un affinement des accords conclus entre le Conseil Supérieur du Diamant et le parquet d'Anvers. Le développement d'un **système interne de sanction** (discipline) pour les infractions déontologiques est conseillé.
- c. Le développement d'une **collaboration internationale** entre tous les acteurs impliqués dans le contrôle du commerce international de diamants.

Un lien entre la prévention et la répression: L'échange d'informations entre la prévention et la répression est nécessaire afin que les deux niveaux aient une vue concrète de l'état des choses. Cela serait possible si les *Task Forces* existantes avaient également une fonction préventive. Il est nécessaire de doter un tel échange d'information d'un cadre légal spécifique (droit administratif armé).